

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013  
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05  
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05  
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien  
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15  
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05  
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice  
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00  
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20  
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10  
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00  
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25  
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck  
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude  
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25  
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic  
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00  
M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15  
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

### EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Bordeaux - Travaux de mise en œuvre de signalisation  
lumineuse de carrefour - Lot n°1 et n°2 -  
Appel d'offres ouvert - Autorisation de signer**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le projet de marché prévoit l'ensemble des travaux nécessaires à la création ou la modification d'infrastructures de génie civil attachées aux équipements de la signalisation lumineuse et de panneaux à messages variables (PMV) ou jalonnement dynamique de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le projet comprend deux lots :

- lot n°1 : Travaux de terrassement, génie civil, tirage de câbles et pose de supports,
- lot n°2 : Travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques,

Le projet de marché est un marché à bons de commande.

Chacun des deux lots donnera lieu à l'attribution d'un marché.

Chaque marché sera conclu pour une période initiale d'un an à compter de sa date notification, et pourra être reconduit annuellement 3 fois, pour une durée maximale de 4 années.

Le lot n°1 a un montant minimum annuel de 500 000 € HT et un montant maximum annuel de 3 500 000 € HT. Le lot n°2 a un montant minimum annuel de 300 000 € HT et un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT.

Pour le lot 1, les prestations consistent notamment en :

- l'implantation planimétrique et altimétrique préalable des ouvrages de signalisation lumineuse à partir de documents d'exécutions fournis par le maître d'œuvre,
- la pose en souterrain de gaines dans les conditions définies au présent CCTP,

- le tirage des câbles électriques, téléphoniques ou optiques,
- la pose de tous les supports de feux, figurines, des armoires de commande, PMV, panneaux de jalonnement dynamique,
- tous les travaux de terrassement et maçonnerie, d'ouvertures de fouilles, de remblaiement et de réfection de voirie nécessaires aux travaux de pose énumérés ci-dessus.

Pour le lot n° 2, les prestations consistent notamment en :

- la pose et le branchement de tous les matériels lumineux, des armoires de commande, de PMV, panneaux de jalonnement dynamique,
- la confection de boucles de détection sur chaussée et sur plate-forme tramway,
- les raccordements de câbles électriques ou téléphoniques,
- la pose et le branchement de détecteurs pour boucles, radars, vidéo, de capteurs pour boucles, radars, vidéo, de modules de transmission type modem,
- le tirage et le raccordement de fibre optique.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

- mettre en place ou modifier des équipements de signalisation lumineuse, PMV, jalonnement dynamique sur des voiries situées sur le territoire communautaire,
- rénover ou rendre conforme la signalisation lumineuse,
- créer ou rénover le réseau de la régulation centralisée du trafic.

### **Procédure marchés publics :**

Pour la réalisation de cette opération, la Communauté urbaine doit ici être regardée comme pouvoir adjudicateur.

Le présent marché a donc été passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des articles 33 3<sup>o</sup>al. et 57 à 59 du Code des marchés publics ainsi qu'à l'article 77 relatifs aux marchés à bons de commande.

### **Déroulement de la procédure et montant du marché :**

L'avis d'appel public à concurrence a été envoyé au bulletin officiel des annonces des marchés publics et au journal officiel de l'union européenne le 11 septembre 2013, pour une remise des offres fixées au 23 octobre 2013.

Quatre candidats ont déposé un pli contenant leur candidature et leur offre avant cette date limite pour le lot n° 1, et deux candidats pour le lot n°2.

Toutes les candidatures ont été agréées, à l'exception de celle de la société Groupement LACIS/EHTP pour le lot n°1, en raison d'un certificat de signature électronique non valable, par décision de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2013.

Les offres des candidats suivants ont donc fait l'objet d'une analyse :

Lot n°1 : Groupement Chantiers d'Aquitaine/SOBECA ; Novello et Cie ; Satelec.

Lot n°2 : Groupement SPIE-SO/LACIS ; Aximum.

A l'issue de l'analyse des offres remises, et après jugement et classement des offres selon le règlement de la consultation, la commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2013 a décidé :

- pour le lot n°1 : d'attribuer le marché correspondant à la société SATELEC, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des exigences de la CUB figurant dans le dossier de consultation, pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et un montant maximum annuel de 3 500 000 € HT (pour un montant estimatif pour les quatre années à venir de 6 974 126,75 € HT soit 8 341 055,59 € TTC).
- pour le lot n°2 : d'attribuer le marché correspondant à la société AXIMUM, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des exigences de la CUB figurant dans le dossier de consultation, pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT et un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT (pour un montant estimatif pour les quatre années à venir de 1 729 901,75 € HT, soit 2 068 962,49 € TTC).

Le montant de la dépense était estimé à 7 020 087 € HT pour le lot 1 et 1 721 225 € HT pour le lot 2 (sur la base d'un détail quantitatif estimatif pour 4 années).

En application des articles L.2121-12 et 2121-13 du code général des collectivités territoriales, le projet de marché est mis à la disposition des conseillers communautaires à la Direction de la commande publique de la CUB, immeuble le Guyenne, 6e étage.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché relatif au lot n° 1 ayant pour objet les travaux de terrassement, génie civil, tirage de câbles et pose de supports, avec la société SATELEC, et à signer le marché relatif au lot n°2 ayant pour objet les travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques, avec la société AXIMUM.

### **Modalités de financement :**

Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et au budget transport des exercices considérés, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code des marchés publics, notamment ses articles 33, 57 à 59 et 77,

**VU** la consultation par voie d'appel d'offres ouvert, adressée à publication le 11 septembre 2013, pour la réalisation de travaux de terrassement, génie civil, tirage de câbles et pose de supports, et de travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optique,

**VU** les décisions de la commission d'appel d'offres en date du 27 novembre 2013 et du 11 décembre 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient de prévoir l'ensemble des travaux nécessaires à la création ou la modification d'infrastructures de génie civil attachées aux équipements de la signalisation lumineuse et de panneaux à messages variables (PMV) ou jalonnement dynamique de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

**CONSIDERANT QUE**, par sa décision du 11 décembre 2013, la commission d'appel d'offres a attribué à la société SATELEC le marché relatif au lot n°1 ayant pour objet les travaux de terrassement, génie civil, tirage de câbles et pose de supports pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et un montant maximum annuel de 3 500 000 € HT,

**CONSIDERANT QUE**, par sa décision du 11 décembre 2013, la commission d'appel d'offres a attribué à la société AXIMUM le marché relatif au lot n°2 ayant pour objet les travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT et un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT.

## DECIDE

**Article 1** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché ayant pour objet les travaux de terrassement, génie civil, tirage de câbles et pose de supports, avec la société SATELEC, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant minimum annuel de 500 000 € HT et un montant maximum annuel de 3 500 000 € HT.

**Article 2** : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché ayant pour objet les travaux d'équipement et de raccordement de signaux et de fibres optiques, avec la société AXIMUM, qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT et un montant maximum annuel de 2 500 000 € HT.

**Article 3** : Les dépenses relatives aux bons de commande de ce marché seront imputées sur les crédits ouverts au budget principal et au budget transport des exercices considérés, ceci au fur et à mesure de leur émission.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
6 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 6 JANVIER 2014

M. ALAIN DAVID